

Formation Equipe vie scolaire

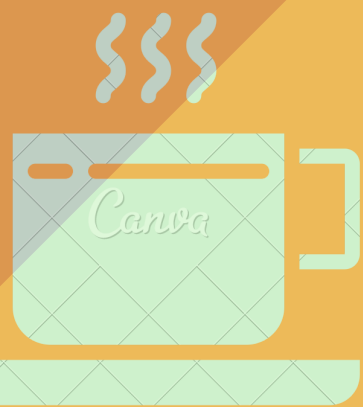
2024-2025

Patience...

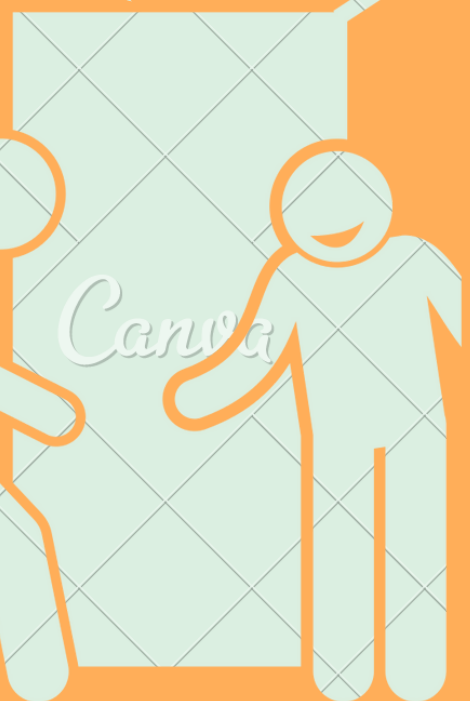
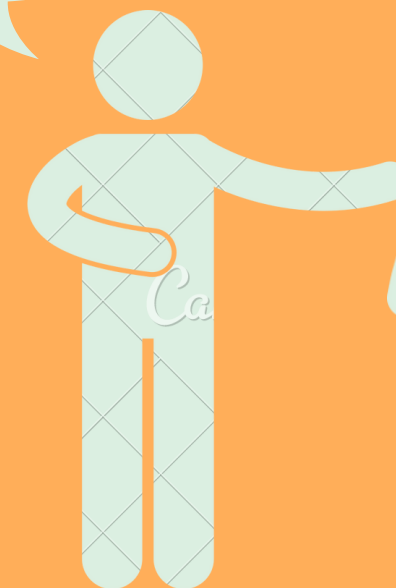
Nous allons bientôt commencer !

Servez-vous un café ou un thé
en attendant ! Faites comme
chez vous !

Bienvenue !



Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024



Animée par



Chloe LATAPY,
CPE Lycée N. TESLA, à Dourdan

Catherine FORET
CPE Lycée N.TESLA, à Dourdan

PRESENTATION DE LA FORMATION



Lundi 21 octobre 2024

8h30-16h30

FONCTIONNEMENT ET RESPONSABILITES PARTAGEES
LA LAICITE

“Qui est-ce?”

“Vie sco QUIZZ”

Visite des lieux secrets

Mardi 22 octobre 2024

8h30-16h30

TRAVAIL D'EQUIPE ET RESPONSABILITES PARTAGEES
LES OUTILS

Animation photos

Jeux de rôles

“4 POUR TOUS” Analyse des outils et fiches de poste

“8 POUR TOUS” : 8 profils une seule Equipe

Formation Pronote

LUNDI 21 OCTOBRE

8h30-8h45

Accueil et présentation de la formation

8h45-9h15

Brise glace : Qui est-ce

FONCTIONNEMENT ET RESPONSABILITES PARTAGEES

9h15-10h00

Atelier 1 : Vie sco QUIZZ

10h00-10h15

Pause

10h15-12h00

Visite des lieux / rangement des BVS

12h00-13h00

Pause déjeuner

LA LAICITE

13h00-13h30

Accueil et retour à la formation autour d'un café

13h30-14h00

Module 1 - La laïcité dans la république française et la laïcité à l'école

14h00-14h30

Module 2 - Les personnels

14h30-15h30

Module 3 - Les élèves

15h30-15h40

Pause

15h40-16h40

Module 4 - Comment repérer et signaler?

LES OBJECTIFS DE CES 2 JOURS DE FORMATION

- PENSER NOTRE POSTURE d'éducateur du service de vie scolaire dans une perspective d'harmonisation de nos pratiques professionnelles
- SE POSITIONNER en tant que membre du Service vie scolaire et plus largement de l'établissement et de l'Education Nationale, dans ses valeurs et ses principes républicains
- SAVOIR INTERVENIR dans le quotidien pour agir en conscience et ne pas réagir

TRAVAILLER EN VIE SCOLAIRE

" Les humains agissent à l'égard des choses en fonction du sens que les choses ont pour eux",

Herbert BLUMER

FONCTIONNEMENT ET RESPONSABILITES PARTAGEES

Brise glace : Qui est-ce?

Chacun se voit distribuer une fiche anonyme sur laquelle il inscrit :

- Une anecdote le concernant qu'il accepte de partager à l'Equipe
- Un indice sur sa personne

Ensemble nous tenterons de reconnaître de qui il s'agit!



FONCTIONNEMENT ET RESPONSABILITES PARTAGEES

VIE-SCO QUIIIIZZ A vous de jouer

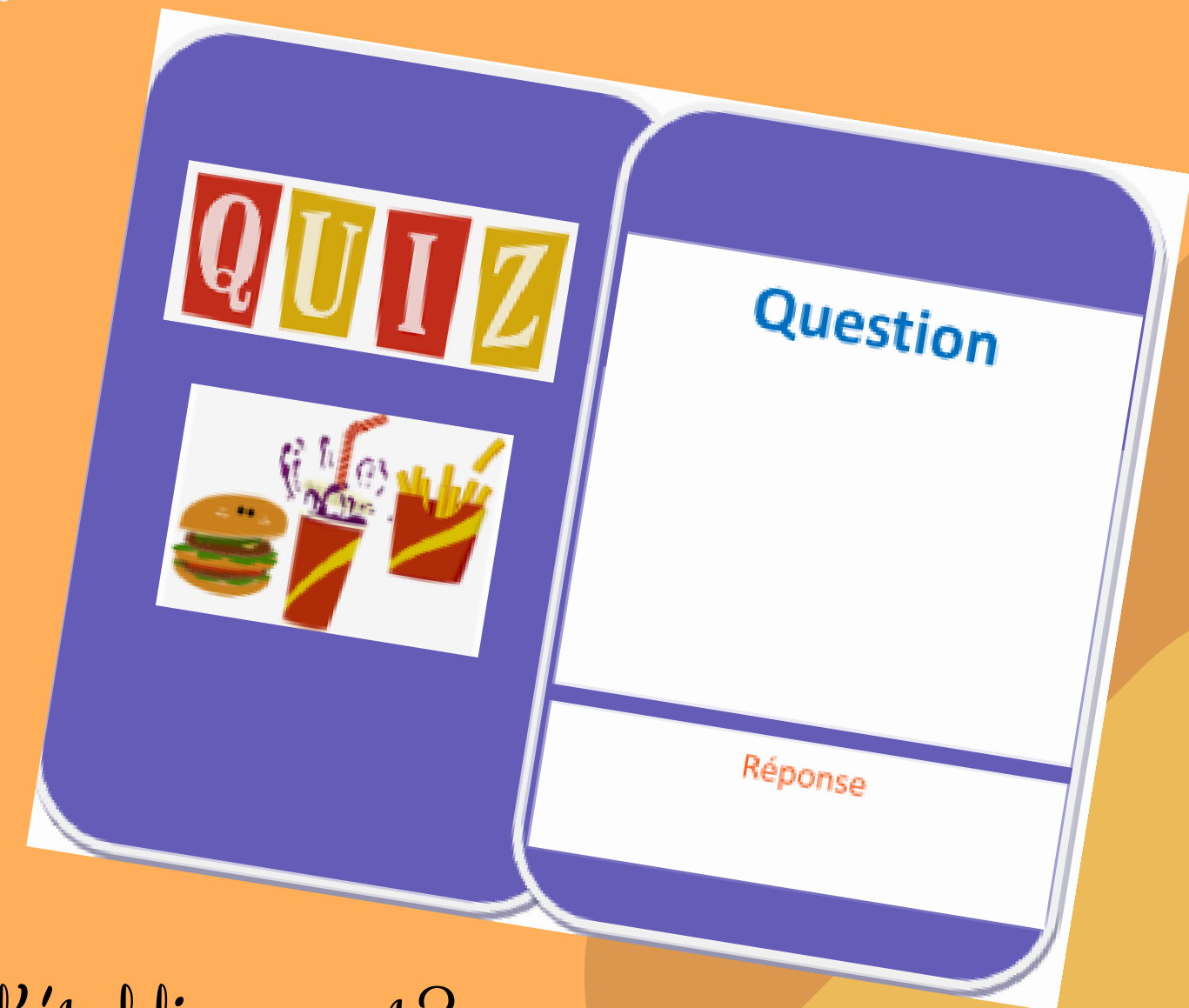


Consignes :

Divisez vous en 2 ou 3 groupes :

APRES AVOIR BUZZE,

Répondez en Equipe aux questions posées...



Qui connaîtra le mieux le fonctionnement de l'établissement?

Vous êtes prêts?

**A dans
15 minutes**

Souriez c'est la



Se former c'est s'enrichir : remplir son CABAS

Acquerir des compétences
pour construire son projet



de toutes ses expériences

sur soi-même

des autres

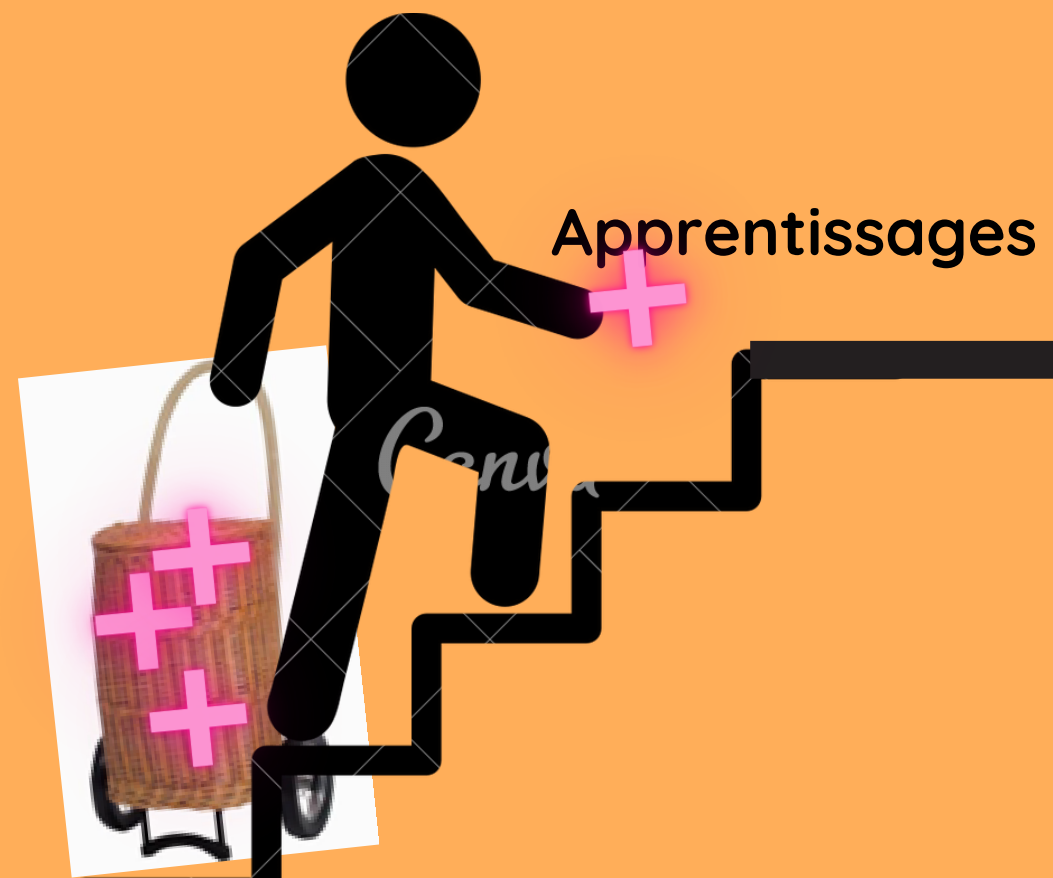
Apprentissages

"Quand on apprend vraiment, on apprend tout au long de sa vie, sans être l'élève d'aucun maître en particulier. Tout est prétexte à apprendre : une feuille morte, un oiseau en vol, une odeur, [...]. Tout sert de leçon ; il n'est donc pas question de guide, de philosophie, de gourou ni de maître. Le maître, c'est la vie elle-même, et vous êtes en état d'apprentissage permanent"

Jiddu Krishnamurti



Se former : Viste des lieux

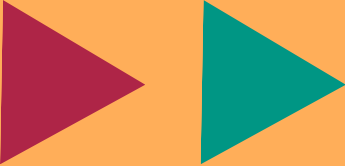


Rendez- vous dans 45 minutes !

Rdv à 13h00

Bon appétit !





Formation Equipe vie scolaire

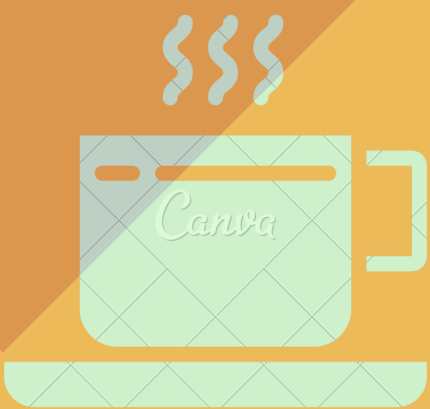
2024-2025

Patience...

Nous allons bientôt reprendre !

Servez-vous un café ou un thé
en attendant ! Faites comme
chez vous !

Bien rassasié?



Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024



LA LAICITE

Formation académique des assistants d'éducation au principe de laïcité

3h00 POUR LES
4 MODULES

Se munir de trois supports:

1. la [Charte de la laïcité à l'école - MEN - 2013](#)
2. le [Vademecum La laïcité à l'Ecole](#)
3. le règlement intérieur de votre établissement.

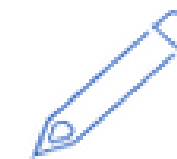
Matériel de projection (+son)
Cahier pour prise de notes



ECHANGER



REFLECHIR



RETENIR

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.



Le préambule de la charte de la laïcité reprend l'article L111.1 du code de l'éducation :

La Nation confie à l'école la mission première de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.

LA LAÏCITE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Se doter de repères théoriques et pratiques permettant de donner du sens à son action au quotidien au sein de l'établissement sur les questions relatives à la Laïcité.

- Incarner les valeurs de la République par la posture professionnelle : DROIT et DEVOIRS au regard de la laïcité et gestes professionnels à développer
- Se familiariser avec des cas pratiques en se référant au vadémécum de la laïcité à l'Ecole et à la charte de la laïcité
- savoir comment réagir en cas d'atteinte à la laïcité



LA LAÏCITE

La construction de la laïcité en France

	• 13 avril 1598 : édit de Nantes. Instaure une coexistence entre catholiques et protestants.
17 ^{ème} siècle	• 1685 : révocation de l'édit de Nantes.
18 ^{ème} siècle	• 1787 : édit de la tolérance. Accorde une existence juridique aux protestants. • 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Reconnaît à chaque individu le droit de penser et de croire librement. • 1790 : nationalisation des biens du clergé. • 1791 : décret faisant des juifs des citoyens français. • 1792 : laïcisation de l'état civil.
19 ^{ème} siècle	• 15 juillet 1801 : Concordat. L'État assure l'entretien des bâtiments ecclésiastiques en échange d'un contrôle des cultes ; laïcisation au fil des années des institutions françaises. • 28 juin 1833 : loi Guizot. Instaure un enseignement primaire public et gratuit (aux garçons).
20 ^{ème} siècle	• 15 mars 1850 : loi Falloux. Assure l'aide publique à l'enseignement privé. • 1881-1882 : les lois Ferry instituent l'école publique, laïque et obligatoire. • 1886 : loi Goblet. Institue dans les écoles publiques un enseignement « exclusivement confié à un personnel laïque ».
21 ^{ème} siècle	• 1905 : loi de séparation des Églises et de l'État. La République assure la « liberté de conscience », et « ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte ». • 1936-1937 : circulaires Jean Zay. Instaurent la gratuité des enseignements et l'obligation de la scolarisation jusqu'à 14 ans. Rendent la construction de chapelles dans les établissements scolaires, et toute propagande politique et tout prosélytisme religieux interdits. • 1946 : première inscription du principe de laïcité dans la Constitution. • 1958 : l'article 1 ^{er} de la Constitution de la V ^e République reprend : « La République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale. » • 1989 : affaire dite « du foulard islamique » ; le Conseil d'État affirme que les élèves ont la liberté d'exprimer et de manifester leurs croyances dans les établissements scolaires, dans le respect du pluralisme et de la liberté d'autrui.
22 ^{ème} siècle	• 15 mars 2004 : loi interdisant, dans les établissements scolaires, le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. • 2013 : publication de la Charte de la laïcité à l'école. Celle-ci doit être affichée dans tous les établissements scolaires publics.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'école comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'histoire et à la préservation des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'école de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, prévues dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



Une histoire

Un cadre

Une éducation

LA LAICITE

Module 1 - La laïcité dans la république française et la laïcité à l'école

Module 2 - Les personnels

Module 3 - Les élèves

Module 4 - Comment repérer et signaler?

LA LAICITE

Module 1 - La laïcité dans la république française et la laïcité à l'école



Module 1 ***la laïcité dans la République française et la laïcité à l'école***

Durée 30 mn

définition, sens, grands principes, éléments de culture professionnelle
commune permettant au collectif des acteurs de l'EPLE d'appliquer les règles
avec cohérence

LA LAICITE

Module 1 - La laïcité dans la république française et la laïcité à l'école

La laïcité permet l'expression des trois principales valeurs de la République Française

- liberté,
- l'égalité
- la fraternité.

S'en déduisent alors

- la solidarité,
- l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que
- le refus de toutes discriminations.

La laïcité est donc un principe de liberté et non d'interdiction des religions et un principe d'égalité car elle ne hiérarchise pas les croyances.

Elle est fondée sur le refus de l'assujettissement du politique au religieux et du religieux au politique.

LA LAICITE

Module 2 - Les personnels



Module 2 : les personnels

Durée: 30 mn

La laïcité: un principe protecteur qui oblige l'État et ses représentants au principe de neutralité.

- *Faire partager aux élèves les valeurs de la République dans l'exercice des missions d'AED.*
- *Identifier des incontournables du cadre juridique de son exercice.*
- *Répondre à des situations professionnelles.*

LA LAICITE

Module 2 - Les personnels

Dans votre quotidien professionnel vous incarnez et partagez les valeurs de la République, comme nous l'avons vu :

- Par l'attitude
- Par des gestes quotidiens
- Par votre positionnement

...

Un AED est un représentant de l'Etat qui exerce ses missions dans un cadre laïque et républicain .

Un AED est un personnel acteur de la médiation avec les élèves.

LA LAICITE

Module 3 - Les élèves



Module 3: les élèves

durée: 1h00

La laïcité : un principe émancipateur et protecteur pour les élèves

LA LAÏCITE

Module 3 - Les élèves

La laïcité garantit le droit de croire, de ne pas croire ET de changer d'avis (important pour des élèves en position d'apprendre et comme futurs citoyens), en cela elle a une dimension émancipatrice.

Notre rôle comme acteur de l'Education nationale est de prendre conscience de notre posture et de nos obligations dans nos missions.



**A dans
10 minutes**

Souriez c'est la



LA LAÏCITE

Module 4 - Comment repérer et signaler?



COMMENT REPERER ET SIGNALER UNE ATTEINTE A LA LAÏCITE ?

durée: 1h00

LA LAICITE

Module 4 - Comment repérer et signaler?

Il est important de retenir que chacun est apte à intervenir et ensemble nous nous complétons pour accompagner cette éducation à la liberté de conscience pour garantir la liberté des choix pour chacun de nos élèves.

Nous aidons à faire grandir et à s'épanouir chaque citoyen en devenir, et nous formons ENSEMBLE un réseau de vigilance pour lui garantir ce droit.

Notre regard averti et nos gestes professionnels doivent être dirigés en ce sens puisque nous avons la responsabilité de protéger chaque élève sur tous les plans.

Avant tout, nous formons une Communauté scolaire dans laquelle chacun à sa place et peut-être soutenu, notamment dans la gestion de ces situations.

NE PAS RESTER SEUL, DEMANDER CONSEIL et SE SOUTENIR pour intervenir le plus justement.

BILAN DU 1^{ER} JOUR DE FORMATION

- PENSER NOTRE POSTURE d'éducateur du service de vie scolaire dans une perspective d'harmonisation de nos pratiques professionnelles
- SE POSITIONNER en tant que membre du Service vie scolaire et plus largement de l'établissement et de l'Education Nationale, dans ses valeurs et ses principes républicains
- SAVOIR INTERVENIR dans le quotidien pour agir en conscience et ne pas réagir
C'est savoir EVALUER et INTERVENIR dans une situation en ajustant son action en tenant compte du contexte de situation et en se coordonnant pour apporter la réponse la plus juste.

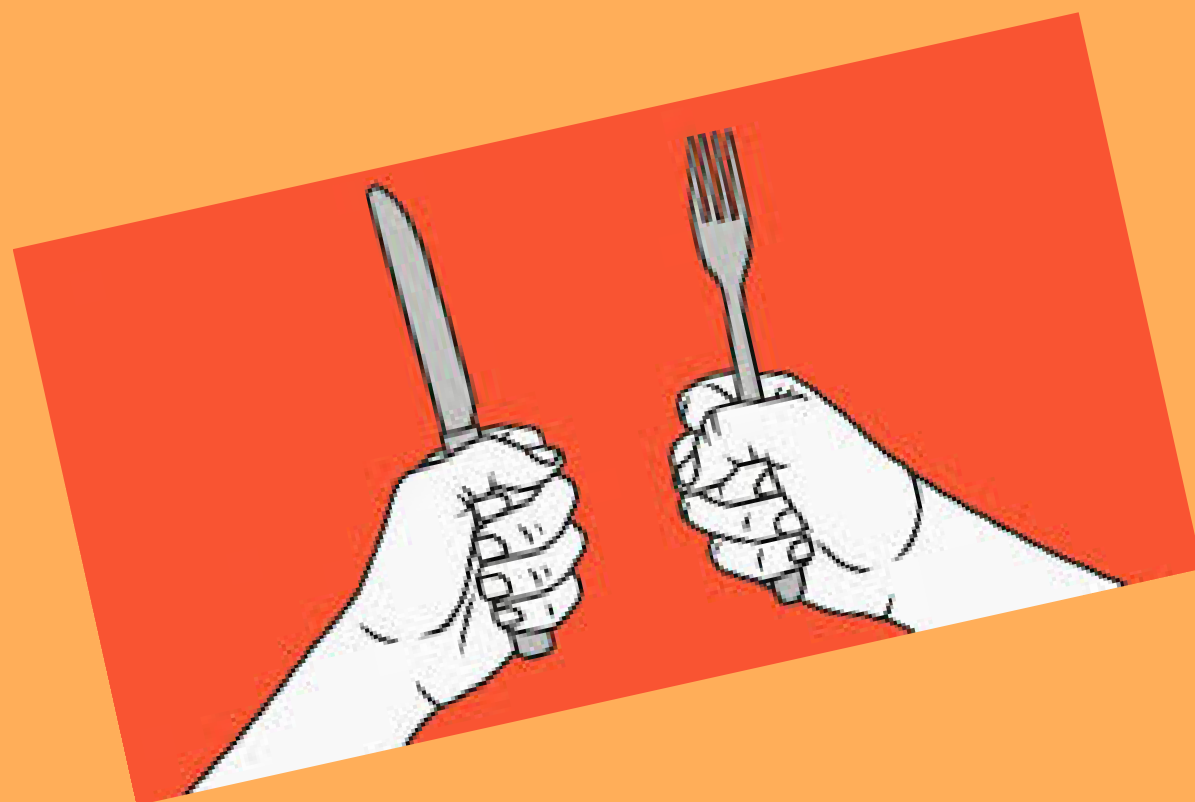
Pas de solutions clé en main! Nous travaillons dans l'humain et vous apportons aujourd'hui des pistes pour intervenir à partir de ce que l'on sait, de nos obligations et de ce qu'ils sont, pour réaliser le plus sereinement possible nos missions.

1ER JOUR DE FORMATION

UN grand merci pour votre attention et votre participation!

Bonne fin de journée et à demain!

Pour vous mettre en appétit :



APPR / jeux de rôles



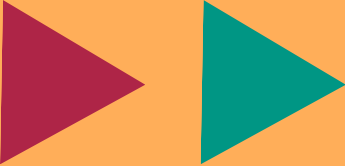
Les photos



Classes en responsabilité



Pronote



Formation Equipe vie scolaire

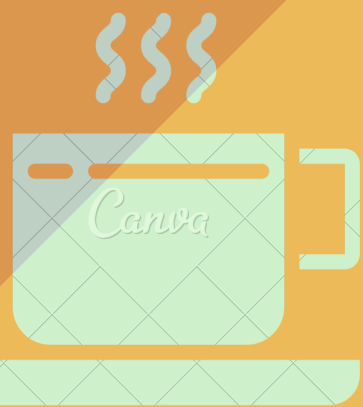
2024-2025

Patience...

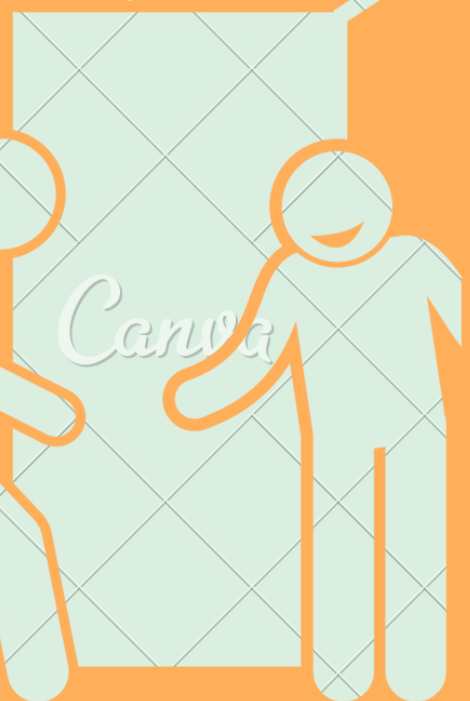
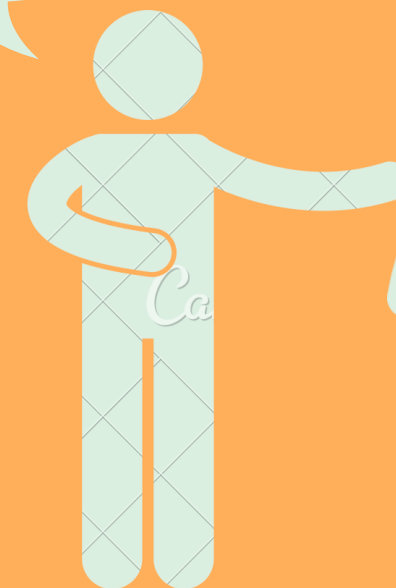
Nous allons bientôt commencer !

Servez-vous un café ou un thé
en attendant ! Faites comme
chez vous !

Bienvenue !



Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024



MARDI 22 OCTOBRE

8h30-8h45

Accueil et présentation de la formation

8h45-9h30

Brise glace : Les photos

TRAVAIL D'EQUIPE ET RESPONSABILITES PARTAGEES

9h30-11h30

Atelier 1 : APPR

11h30-11h40

Pause

11h40-12h00

Speed skills

12h00-13h00

Pause déjeuner

LES OUTILS

13h00-13h15

Brise glace : La balle

13h15-14h45

Atelier 1 - "4 pour tous" : Analyse des outils et fiches de postes
'classes en responsabilité'

Atelier 1 bis - "8 pour tous" : Une seule Equipe complémentaire

14h45-15h00

Pause

15h00-16h30

Atelier 2 - Pronote

TRAVAIL D'EQUIPE ET RESPONSABILITES PARTAGEES

Brise glace : Les photos

Choisissez la photo qui représente le mieux, selon votre expérience:

1. ce que représente l'Ecole pour vous ?
2. la perception/le ressenti de votre travail ?
3. ce que cela vous apporte / transforme en vous ?



TRAVAIL D'EQUIPE ET RESPONSABILITES PARTAGEES

Atelier : APPR / Jeux de rôle

Analyse de Pratiques Professionnelles Réflexives

Individuel :

*Sur un papier vierge qui vous est distribué,
inscrire une situation vécue dans laquelle vous vous êtes senti en difficultés,
que vous aimeriez partager afin de permettre à tous de réfléchir.*

Collectif:

- Jeux de rôle avec des volontaires pour jouer la scène*
- Analyse collective des points de tensions
(explications diapositive suivante avant de commencer)*

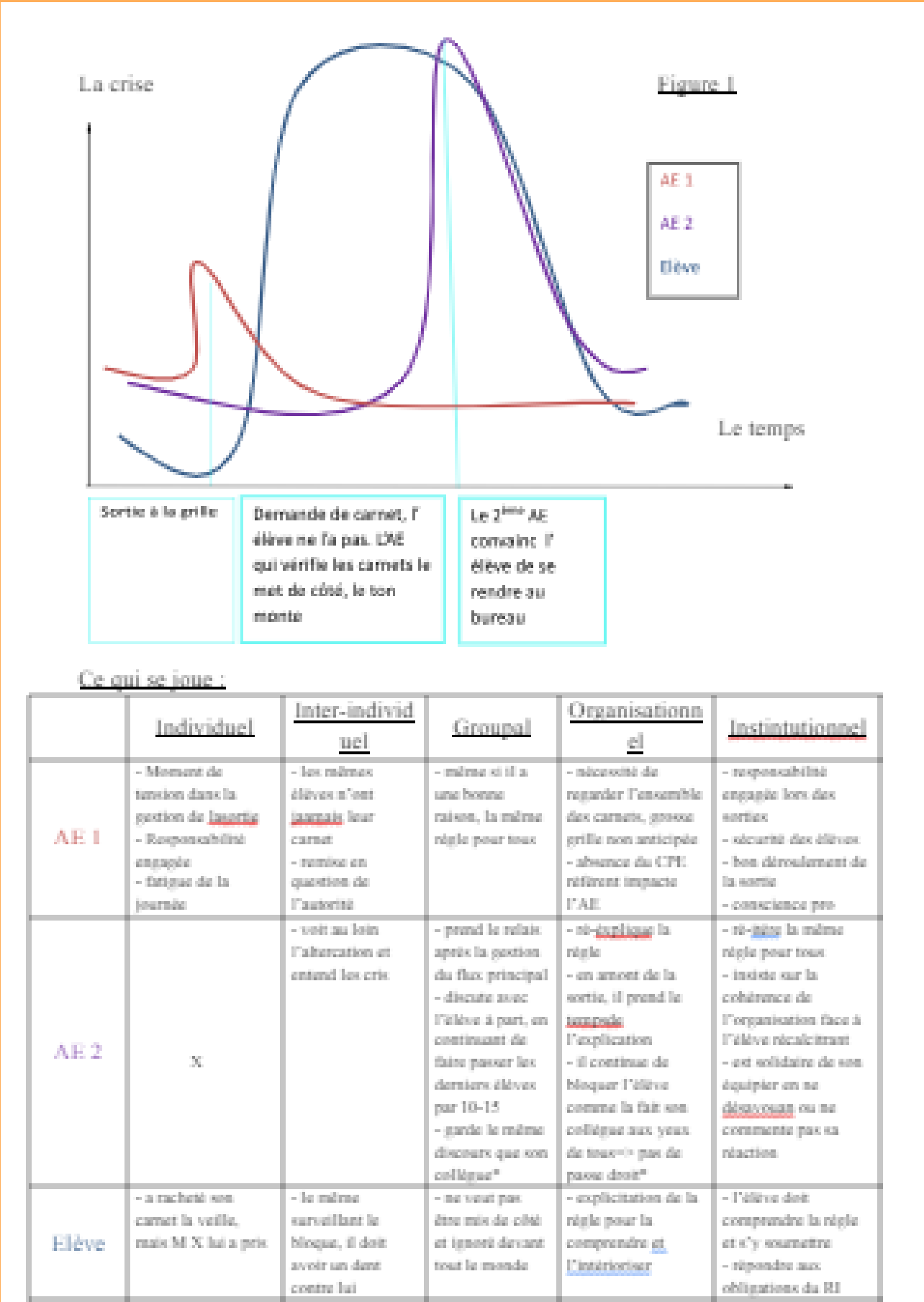


TRAVAIL D'EQUIPE ET RESPONSABILITES PARTAGEES

Atelier : APPR

Pour prendre du recul dans l'analyse d'une situation, il faut dégager les points de tension de manière objective:
ici la demande de carnet de liaison à la sortie.

Cet exercice ouvre un regard objectif sur les gestes professionnels à adopter et ne donne lieu à aucun jugement ni à la critique.



TRAVAIL D'EQUIPE ET RESPONSABILITES PARTAGEES

Atelier : APPR / Jeux de rôle Analyse de Pratiques Professionnelles Réflexives

A vous de jouer!



**A dans
15 minutes**

Souriez c'est la



TRAVAIL D'EQUIPE ET RESPONSABILITES PARTAGEES

Atelier : APPR / Jeux de rôle Pour aller plus loin

Niveaux d'analyses :

Individuel	Se réfère à l'individu
Inter Individuel	Fait référence au positionnement face à l'autre, le passif
Groupal	Se rapporte au groupe
Organisationnel	Ce qui relève des exigences organisationnelles
Institutionnel	Ce qui relève des obligations et valeurs institutionnelles
Historicité	Ce qui relève de l'histoire de l'établissement, ...

**L'éthique professionnelle
UNE RESPONSABILITE PARTAGEE**



QU'APPORTE LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ?

- Se sentir écouté
- Avoir un retour sur son travail
- Se projeter
- Monter en compétences

- Ecouter
- Harmoniser
- Piloter
- Travailler en confiance

Pour
l'AED

Pour le
CPE

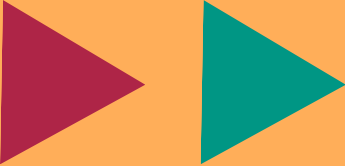
Pour
l'équipe

- Cohésion
- Confiance
- Cohérence éducative
- Dynamique

Rdv à 13h30

Bon appétit !





Formation Equipe vie scolaire

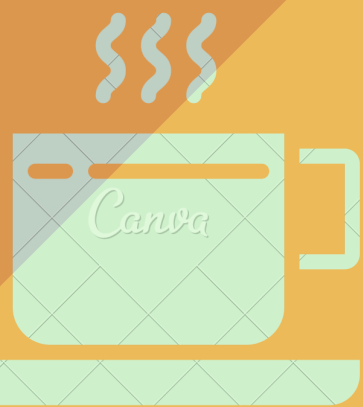
2024-2025

Patience...

Nous allons bientôt reprendre !

Servez-vous un café ou un thé
en attendant ! Faites comme
chez vous !

Bien rassasié?



Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024



LES OUTILS

Brise glace : La balle

*Lancez la balle à un collègue,
il devra dire ce que les gens disent de lui*

“Les gens disent de moi que je suis...”





LES OUTILS

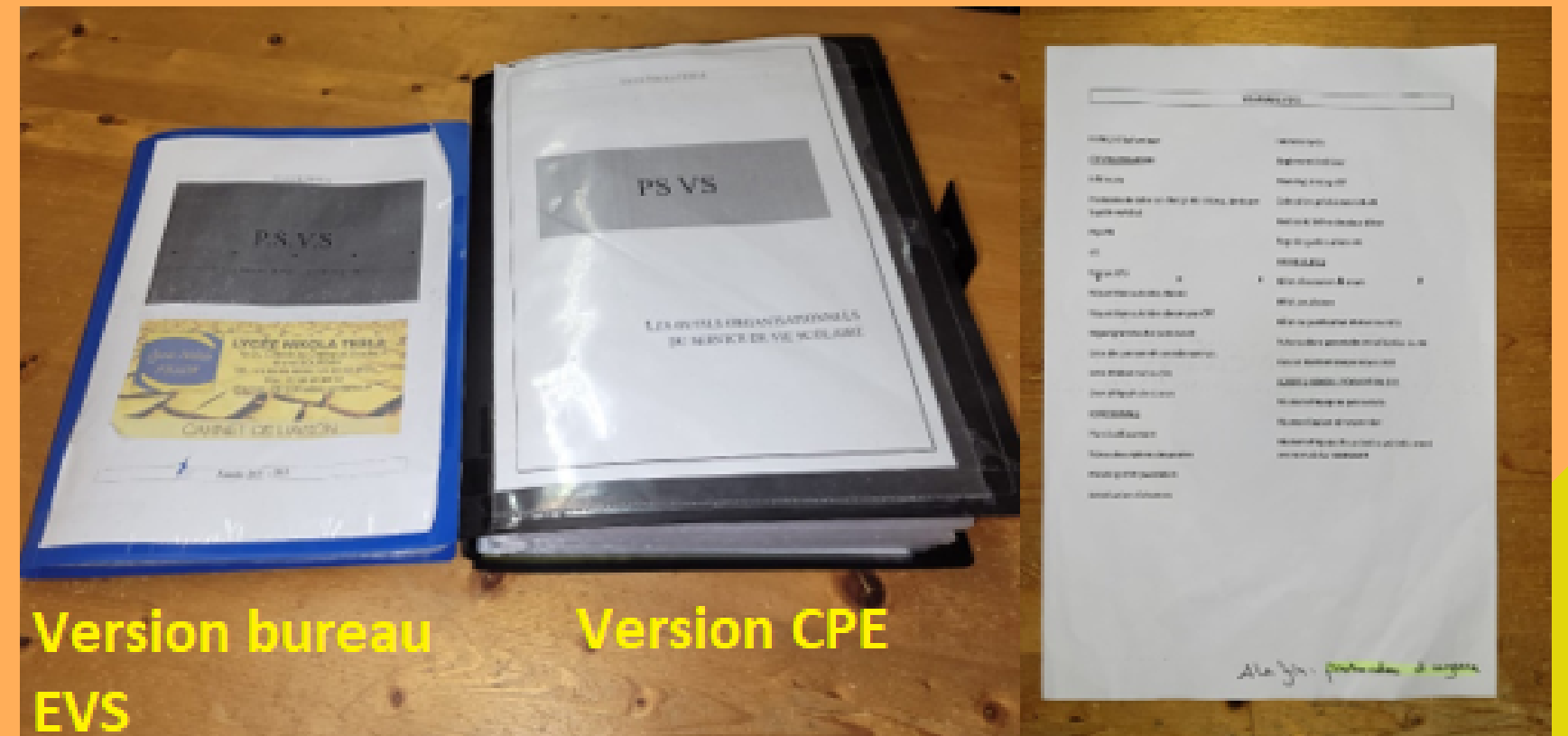
Atelier 1 - “4 pour tous” : Analyse des outils et fiches de postes
“classes en responsabilité”

-4 bureaux = UNE EQUIPE DE VIE SCOLAIRE-

AED EN RESPONSABILITE DE CLASSES,

Ensemble nous allons remplir les tâches induites par ce poste et apprendre par vos expériences et nos échanges, comment accomplir au mieux cette mission.

-TIPS & ASTUCES-





LES OUTILS

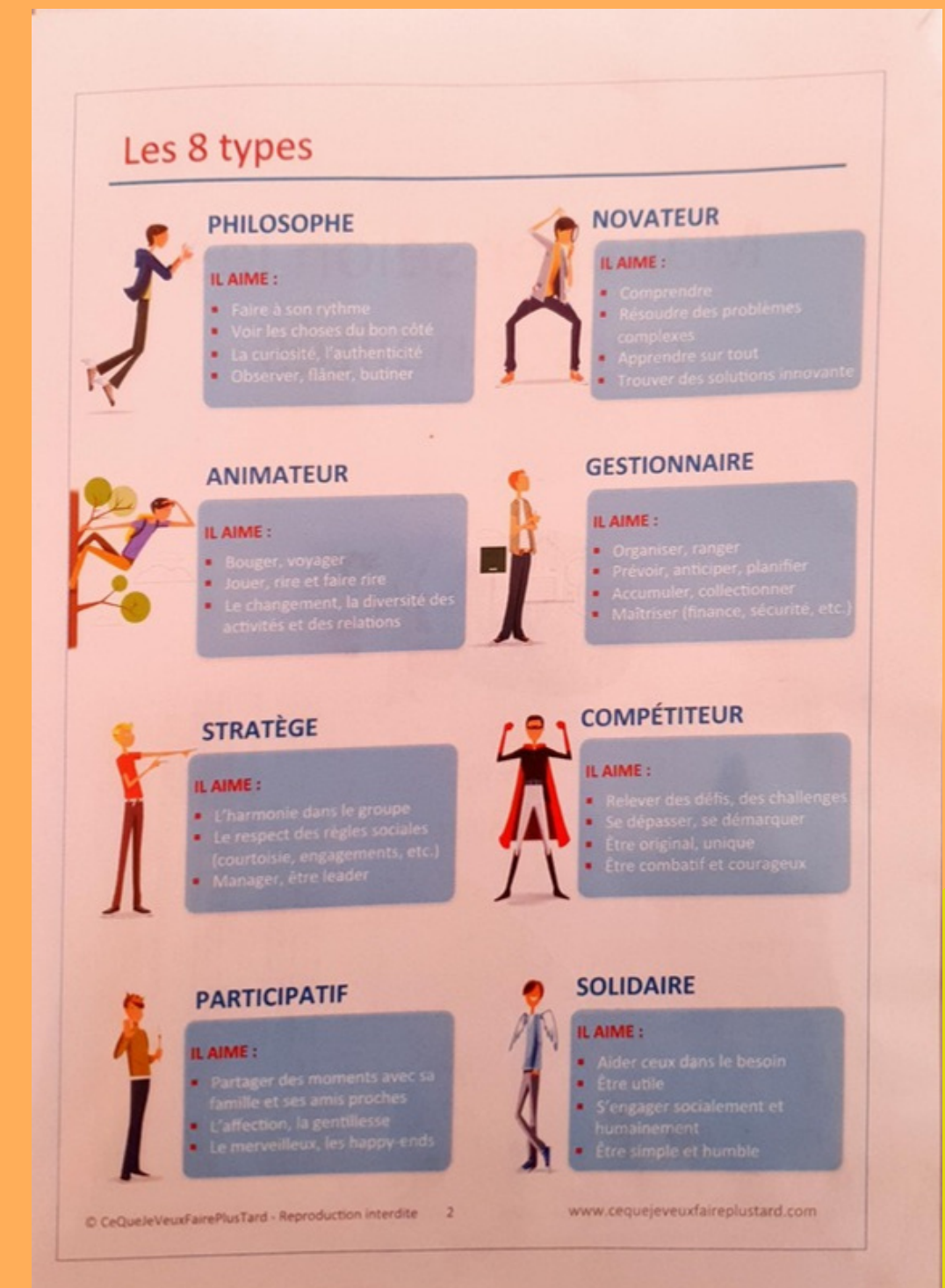
Atelier 1 bis - “8 pour tous” : Les profils

-8 profils = UNE EQUIPE DE VIE SCOLAIRE complémentaire-

En s'appuyant sur les 8 profils présentés, avec l'accord des membres de l'Equipe :

(Affichage des profils)

- Trouver le profil des collègues à tour de rôle



**A dans
15 minutes**

Souriez c'est la



LES OUTILS

Atelier 2 - Pronote

-Maîtrise des actions attendues sur Pronote, AED de Bureau

-TIPS & ASTUCES-



BILAN DES 2 JOURS DE FORMATION

- PENSER NOTRE POSTURE d'éducateur du service de vie scolaire dans une perspective d'harmonisation de nos pratiques professionnelles
- SE POSITIONNER en tant que membre du Service vie scolaire et plus largement de l'établissement et de l'Education Nationale, dans ses valeurs et ses principes républicains
Et faire **EQUIPE!**
- SAVOIR INTERVENIR dans le quotidien pour agir en conscience et ne pas réagir
C'est savoir **EVALUER** et **INTERVENIR** dans une situation en ajustant son action en tenant compte du contexte de situation et en se coordonnant pour apporter la réponse la plus juste.
C'est aussi connaître ses responsabilités.

BILAN DES 2 JOURS DE FORMATION

QUESTIONNAIRE A REMPLIR



UN grand merci pour votre attention et votre participation!
Bonne fin de journée et BONNES VACANCES!!!